

Déclaration conjointe des membres du Comité directeur de l'éducation (CDEDU)

du Conseil de l'Europe

L'Enseignement de l'Holocauste des Roms et de l'histoire des Roms et Gens du voyage¹

Rappelant que les derniers Roms et Sintis du camp de concentration nazi allemand d'Auschwitz-Birkenau ont été assassinés par les SS le 2 août 1944 et qu'en mémoire de tous les Roms et Sintis assassinés dans l'Europe occupée par les nazis, cette date est commémorée comme la Journée européenne de la Mémoire de l'Holocauste des Roms ;

Commémorant le 80^e anniversaire de cette date sombre ;

Reconnaissant que la commémoration des victimes et le rappel des crimes nazis et de l'Holocauste doivent être considérés comme faisant partie intégrante de la défense des droits humains, de l'État de droit et de la démocratie à l'heure actuelle ;

Reconnaissant que la mémoire des faits historiques comporte intrinsèquement la responsabilité de l'ancrer pour l'avenir et a pour finalité d'en tirer les leçons ; que la mémoire est une « ...clé pour l'avenir à travers les efforts pour en conserver le souvenir, en particulier dans le but d'éviter de nouveaux crimes contre l'humanité » comme indiqué dans la CM/Rec(2022)5 ;

Réaffirmant que l'enseignement de la présence de longue date des Roms et des Gens du voyage en Europe, de leur histoire et de leur contribution à nos sociétés est un outil efficace pour lutter contre l'antitsiganisme et d'autres formes de haine, de discrimination et de préjugés,

Le Comité :

- **Rappelle** la recommandation Rec(2001)15 du Comité des ministres aux États membres sur l'enseignement de l'histoire dans l'Europe du XXI^e siècle, qui définit les multiples objectifs de l'enseignement de l'histoire et met l'accent sur des questions cruciales, telle que l'enseignement et la mémoire, en identifiant les moyens d'élaborer, de développer et de coordonner la formation initiale et continue des professeurs d'histoire et d'aider les élèves à acquérir une connaissance et une conscience des événements et de leurs causes.
- **Rappelle** que la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'éducation à l'horizon 2030, intitulée « Priorité aux apprenants », met l'accent sur le renforcement de la responsabilité sociale et de la réactivité de l'éducation en donnant la priorité à des réponses adaptées aux besoins des apprenants, en mettant particulièrement l'accent

¹ L'expression " Roms et Gens du voyage " est utilisée au Conseil de l'Europe pour englober la grande diversité des groupes couverts par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part a) les Roms, Sinti/Manush, Calé, Kaale, Romanichals, Boyash/Rudari ; b) les Egyptiens des Balkans (Egyptiens et Ashkali) ; c) les groupes orientaux (Dom, Lom et Abdal) ; et, d'autre part, les groupes tels que les Gens du voyage, les Yéniches, et les populations désignées sous le terme administratif de "Gens du voyage", ainsi que les personnes qui s'identifient comme Tsiganes. Il s'agit d'une note de bas de page explicative et non d'une définition des Roms et/ou des Gens du voyage.

sur les plus vulnérables, favorisant ainsi l'équité et l'inclusion, garantissant que l'éducation reste accessible à tous, et participant à la formation de citoyens autonomes, critiques et éclairés.

- **Accueille favorablement** les résultats du projet d'expérimentation des politiques en faveur du romani et du plurilinguisme, le cadre curriculaire pour le romani (CFR), le programme intergouvernemental sur La transmission de la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité, ainsi que le projet HISTOLAB sous l'Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe et les ressources connexes sous le programme du CDEDU.
- **Reconnaît les travaux suivis par le** Comité directeur sur la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion visant à soutenir la mise en œuvre effective de la recommandation CM/Rec(2020)2 **sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques.**
- **Reconnaît la contribution du** Comité directeur sur la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion à l'orientation des États membres, des enseignants et des éducateurs vers une cartographie des bonnes pratiques pour l'enseignement de l'histoire des Roms et des Gens du voyage et son intégration dans le matériel d'enseignement et d'apprentissage.
- **Rappelle l'importance pour le Comité directeur de l'éducation** d'accorder une attention particulière aux questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ses programmes d'activités.